

Le droit fondamental à la protection de la santé doit être mis en œuvre par tous moyens disponibles au bénéfice de toute personne.

**Extrait de l'art.3 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002
relative aux droits des malades et à la qualité du système
de santé, dite loi Kouchner**

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes jamais seul
face au système de santé.



[Défendre vos droits](#) [Vous représenter](#) [Agir sur les lois](#)

Informations et actions sur france-assos-sante.org

La personne malade a **droit au respect** **de sa dignité.**

Extrait de l'art.3 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002
relative aux droits des malades et à la qualité du système
de santé, dite loi Kouchner

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes jamais seul
face au système de santé.



Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

Informations et actions sur france-assos-sante.org

Aucune personne ne peut faire l'objet de **discriminations** dans l'accès à la **prévention ou aux** **soins.**

Extrait de l'art.3 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002
relative aux droits des malades et à la qualité du système
de santé, dite loi Kouchner

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes jamais seul
face au système de santé.



Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

Informations et actions sur france-assos-sante.org

**Aucun acte médical ni
aucun traitement ne
peut être pratiqué sans
le consentement libre et
éclairé de la personne
et ce consentement
peut être retiré à tout
moment.**

**Extrait de l'art.11 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002
relative aux droits des malades et à la qualité du système
de santé, dite loi Kouchner**

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes jamais seul
face au système de santé.



[Défendre vos droits](#) [Vous représenter](#) [Agir sur les lois](#)

Informations et actions sur france-assos-sante.org

**Toute personne
a accès à l'ensemble
des informations
concernant sa santé
détenues par des
professionnels et
établissements de santé.**

Extrait de l'art.11 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002
relative aux droits des malades et à la qualité du système
de santé, dite loi Kouchner

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes jamais seul
face au système de santé.



Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

Informations et actions sur france-assos-sante.org

**Seules les associations
agrées peuvent
représenter les usagers
du système de santé
dans les instances
hospitalières ou de santé
publique.**

Extrait de l'art.20 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002
relative aux droits des malades et à la qualité du système
de santé, dite loi Kouchner

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes jamais seul
face au système de santé.



Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

Informations et actions sur france-assos-sante.org

Dans chaque région, une ou plusieurs commissions de conciliation et d'indemnisation sont chargées de faciliter le règlement amiable des litiges relatifs aux accidents médicaux.

Extrait de l'art.98 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, dite loi Kouchner

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes jamais seul face au système de santé.



Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

Informations et actions sur france-assos-sante.org

Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé (...) a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant.

Extrait de l'art.3 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, dite loi Kouchner

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes jamais seul face au système de santé.



Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

Informations et actions sur france-assos-sante.org